



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA CORSE DU SUDEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PETRETO-BICCHISANO - 20140 -

Nombre de Membres	Afférents au Conseil Municipal : 15	En exercice : 15	Qui ont pris part à la délibération : 15
-------------------	-------------------------------------	------------------	--

Date de la Convocation : 23.03.2026

Date d'affichage : 23/03/2026

Quorum atteint

Délibération n° : 10/2026Séance du 28 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mars à quatorze heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie sous la présidence de M. Jacques NICOLAÏ, Maire.

Présents M. NICOLAÏ Jacques ; M. BARTOLI Paul Joseph ; Mme ARRII Andréa ; M. FERRANDINI François; Mme PARLA Jacqueline ; M ETTORI Maurice ; Mme POLI Elisabeth ; M MARIOTTI Philippe ; M DESANTI Paul ; Mme LECCIA Cécile ; Mme POUJADE Virginie ; Mme VELLUTINI Lisandrina Nunzia ; M BIANCHINI Bruno

Représentés : Mme CASANOVA Angéline Françoise-Marie par M BARTOLI Paul Joseph ; M ETTORI Paul-François par Mme ARRII Andréa

Absents : néant.

Secrétaire : Mr BARTOLI Paul Joseph

9/Objet de la délibération : Désignation du correspondant défense de la commune

Délibération n° 10/2026

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire relative à la désignation des correspondants défense,
Vu les orientations du Ministère des Armées,
Vu la proposition de Monsieur le Maire,
Considérant la nécessité de désigner un correspondant défense au sein du conseil municipal,
Considérant que ce correspondant est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour les questions liées à la défense,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

Publication : 30/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



-De désigner en qualité de correspondant défense de la commune :

M. ETTORI Maurice
Conseiller municipal

Le correspondant défense exercera ses fonctions pour la durée du mandat municipal en cours. Il est chargé de relayer les actions en matière de défense, de mémoire et de citoyenneté auprès des élus et de la population.

La présente délibération sera transmise aux services compétents pour information et suite à donner.

Vote : Pour : 15 voix - Contre :voix - Abstentions : voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire

Jacques NICOLAÏ

